



Demande d'informations pour nationalite française

Par **bebedio**, le **01/04/2013** à **19:56**

bonjour, je voudrais savoir s'il m'est possible d'avoir la nationalité française à 33 ans .
Mon père est né à Dakar avant l'indépendance et ce moment Dakar était parmi les quatre communes . Il a fait sa demande de nationalité en se considérant comme français puisque ceux qui étaient nés dans les quatre communes étaient considérés comme des français et ma grand - mère c'est à dire sa mère avait déjà la nationalité française.
A ma naissance il n'était pas marié avec ma mère , mais c'est lui même qui a fait ma déclaration de naissance à la mairie.
Récemment il a obtenu sa nationalité française et je voudrais rédiger une demande pour la mienne.
à cet âge m'est-il possible d'avoir la nationalité française?
si oui quelle est la procédure à suivre et les pièces administratives à fournir?

Par **amajuris**, le **01/04/2013** à **20:00**

bjr,
ce qui compte c'est la nationalité de vos parents à votre naissance.
le fait que votre père ait obtenu la nationalité française récemment ne vous donne aucun avantage particulier pour obtenir la nationalité française.
cdt